



## REVUE DE PRESSE DU 13/02/2017

- 1- La Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a indiqué samedi à Dubaï que l'Algérie constituait "un bon exemple" en matière de maîtrise de politique budgétaire à travers le programme mis en place fixant les objectifs de recettes et de dépenses sur plusieurs années. S'exprimant au cours du deuxième forum arabe des finances publiques qui se tient à Dubaï, Mme Lagarde a souligné la nécessité pour les économies arabes de définir les objectifs de recettes dans la conception d'une politique fiscale globale. La définition de ces objectifs aide à aligner les recettes sur les dépenses aussi bien à court qu'à long terme, a-t-elle notées.
- 2- Le Ministre des Finances Hadji Baba Ammi a participé dimanche à Dubaï (Emirats Arabes Unis), au 5ème Sommet gouvernemental mondial ainsi qu'à l'ouverture du deuxième Forum arabe sur les finances publiques, indique un communiqué du ministère. Ce sommet, dont l'ouverture a été faite par Cheikh Mohamed Bin Rashed Al Maktoum, Vice-Président des Emirats Arabes Unis, Président du Conseil des ministres et Gouverneur de l'Emirat de Dubaï, a vu la participation de 125 pays, de hauts responsables des institutions financières internationales et d'éminentes personnalités, précise le communiqué.
- 3- La promulgation du nouveau Code des douanes a été la mesure phare de la première étape de la mise en oeuvre du plan stratégique des Douanes algériennes pour la période 2016-2019, a indiqué dimanche à Alger le Directeur général des Douanes, Kaddour Bentahar. "A l'issue de la première phase de la mise en oeuvre du plan stratégique des Douanes 2016-2019, l'élaboration du nouveau Code des douanes par les cadres de l'institution et son adoption par le Parlement aura été un grand pas vers la concrétisation de la nouvelle stratégie de modernisation des Douanes algériennes", a souligné M. Bentahar.
- 4- Près de 531.000 opérateurs inscrits au registre national du commerce disposent du registre du commerce électronique (RCE) mis en place en mars 2014, a indiqué à l'APS le directeur général du Centre national du registre du commerce (Cnrc), Mohamed Maouche. Jusqu'à fin 2016, le nombre global des opérateurs détenteurs du RCE électronique s'est établi à 530.895 composés de 456.533 personnes physiques et de 74.362 personnes morales (sociétés), précise le même responsable.



- 5- L'Assemblée générale ordinaire de Sonelgaz a approuvé une nouvelle organisation de cette société publique ainsi qu'un projet de partenariat pour la création d'une société de fabrication d'isolateurs électriques et les plans de développement des sociétés de Sonelgaz, selon un communiqué de ce groupe. Présidée jeudi dernier par le ministre de l'Energie, Noureddine Boutarfa, cette assemblée générale ordinaire a donné son feu vert à cette réorganisation "suite à un processus d'évaluation de l'efficacité de la restructuration des activités du groupe", note la même source.
  
- 6- Environ 146.000 hectares (ha) de terres agricoles ont été équipées de systèmes d'irrigation dans le cadre du programme d'un (01) million (ha) de terres irriguées supplémentaires à l'horizon 2019, soit 15% seulement de l'objectif tracé, selon les chiffres présentés lors d'une réunion de concertation entre les secteurs chargés des ressources en eau et de l'agriculture.
  
- 7- Le vol commercial régulier entre Ouargla et Tunis (Tunisie) de la compagnie nationale Air-Algérie, devant initialement être inauguré dimanche, a été reporté à une date indéterminée, a-t-on appris auprès de la Direction régionale d'Air Algérie d'Ouargla. Cette liaison, qui devait s'opérer une fois par semaine (aller-retour) avec un avion de type ATR, a été reportée à une date indéterminée et ce, pour des considérations de commercialité, a-t-on précisé.



## **A lire : L'Algérie, "un bon exemple" en matière d'efficacité budgétaire**

La Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a indiqué samedi à Dubaï que l'Algérie constituait "un bon exemple" en matière de maîtrise de politique budgétaire à travers le programme mis en place fixant les objectifs de recettes et de dépenses sur plusieurs années.

S'exprimant au cours du deuxième forum arabe des finances publiques qui se tient à Dubaï, Mme Lagarde a souligné la nécessité pour les économies arabes de définir les objectifs de recettes dans la conception d'une politique fiscale globale. La définition de ces objectifs aide à aligner les recettes sur les dépenses aussi bien à court qu'à long terme, a-t-elle notées.

"L'Algérie constitue un bon exemple. La loi de finances de 2017 prévoit un cadre à moyen terme qui fixe des objectifs de recettes et de dépenses pour les trois exercices à venir", a-t-elle relevé à ce propos.

Pour faire aboutir les réformes fiscales et atteindre leurs objectifs, les gouvernements devront centrer leur politique fiscale sur certaines priorités fondamentales, a ajouté Mme Lagarde. "Dans les pays exportateurs de pétrole, cela suppose de diversifier les sources de recettes pour ne plus dépendre du pétrole ou du gaz", a-t-elle expliqué.

La Directrice générale du FMI a suggéré que les pays mettent en place, dans un premier temps, une TVA et d'autres taxes sur la consommation par exemple sur le tabac et sur les boissons sucrées.

A terme, ces pays peuvent également envisager de tirer d'autres recettes de la fiscalité des revenus et des biens fonciers. Les pays du Golfe, par exemple, préparent aujourd'hui l'adoption d'une TVA harmonisée pour 2018.

Ce travail, auquel le FMI a apporté son assistance technique, pourrait permettre de mobiliser des recettes de l'ordre de 1 à 2% du PIB en partant de l'hypothèse d'un taux de TVA de 5%, a-t-elle dit.

Dans les pays importateurs de pétrole, la grande priorité consiste à dégager des recettes plus importantes en élargissant l'assiette des impôts existants, a soutenu la responsable du FMI.

Ces réformes sont de nature à simplifier les systèmes fiscaux et à les rendre plus efficaces et plus équitables. Cela passe, par exemple, par une rationalisation des taux de TVA multiples ou d'autres avantages fiscaux.

La patronne du FMI a cité comme mesures particulièrement porteuses "la simplification des barèmes et la suppression d'exonérations, de trêves fiscales et d'autres niches qui ne profitent qu'à une minorité et ouvrent la porte aux arbitrages".

L'Égypte, par exemple, a décidé l'an dernier de remplacer son ancienne taxe générale sur les ventes par une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée. Une fois qu'elle sera pleinement mise en œuvre, cette nouvelle TVA permettra de mobiliser 1,5% du PIB de recettes supplémentaires par rapport à l'ancienne taxe, a-t-elle prévu.